Page : 1/11



# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015 Numéro de version 34 Révision: 03.06.2015

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: MOTIP ENDUIT EPAIS
- · Code du produit: 04064
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Peinture
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

MOTIP DUPLI B.V.

Wolfraamweg 2

NL-8471 XC Wolvega

Pays-Bas

Tel: +31 (0)561 694400 Fax: +31 (0)561 694411 e-mail info@nl.motipdupli.com

- · Service chargé des renseignements: QHSE Department
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+31 (0)561-694400 (09:00h - 17:00h)

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

### SECTION 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



 $GHS02\ flamme$ 

Flam. Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.

F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

N; Dangereux pour l'environnement

(suite page 2)

Page : 2/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015 Numéro de version 34 Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP ENDUIT EPAIS

(suite de la page 1)

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R66-67: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

Attention! Récipient sous pression.

A des effets narcotisants.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS02

GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétone

acétate de n-butyle

butane-1-ol

propane-2-ol

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- $\cdot \textbf{\textit{PBT:}} \ Non\ applicable.$
- · vPvB: Non applicable.

#### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- $\cdot \textit{Description:} \ \textit{M\'elange des substances mentionn\'ees \`a la suite avec des additifs non dangereux}.$

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015 Numéro de version 34 Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP ENDUIT EPAIS

Composants dangereux:	(sun	te de la pag
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8 Reg.nr.: 01-2119471330-49-xxxx	acétone  X Xi R36 F R11  R66-67 Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	20-25%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29-xxxx	acétate de n-butyle R10-66-67 Flam. Liq. 3, H226	12,5-20
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Numéro index: 603-019-00-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37-xxxx	oxyde de diméthyle  F+ R12  Flam. Gas 1, H220  Press. Gas C, H280	12,5-20
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	propane F+ R12 Flam. Gas 1, H220 Press. Gas C, H280	5-10%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32-xxxx	butane F+ R12 Flam. Gas 1, H220 Press. Gas C, H280	2,5-5%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29-xxxx	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle R10	2,5-5%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx	isobutane    F + R12    Flam. Gas 1, H220   Press. Gas C, H280	2,5-5%
CAS: 9004-70-0	Nitrocellulose (nitrogen content <12.6%)  FR11  Flam. Sol. 1, H228	2,5-5%
CAS: 71-36-3 EINECS: 200-751-6 Numéro index: 603-004-00-6 Reg.nr.: 01-2119484630-38-xxxx	Flam. Liq. 3, H226 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	1-2,5%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx	propane-2-ol	1-2,5%
CAS: 7779-90-0 EINECS: 231-944-3 Numéro index: 030-011-00-6 Reg.nr.: 01-2119485044-40-xxxx	bis(orthophosphate) de trizinc  N R50/53  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,1-1%

Page : 4/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015 Numéro de version 34 Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP ENDUIT EPAIS

(suite de la page 3)

### **SECTION 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Assurer une aération suffisante.
- · 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

 $Tenir\ \grave{a}\ l'abri\ des\ sources\ d'inflammation\ -\ ne\ pas\ fumer.$ 

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

(suite page 5)

Page : 5/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015 Numéro de version 34 Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP ENDUIT EPAIS

(suite de la page 4)

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

 $\cdot \textit{Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:}$ 

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· 8.1 Par	ramètres de contrôle
· Compo	sants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
67-64-	1 acétone
	Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm
123-86	-4 acétate de n-butyle
	Valeur momentanée: 940 mg/m³, 200 ppm Valeur à long terme: 710 mg/m³, 150 ppm
115-10	-6 oxyde de diméthyle
VME V	Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm
106-97	-8 butane
VME V	Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm
108-65	-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
1	Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée
71-36-3	3 butane-1-ol
VME V	Valeur momentanée: 150 mg/m³, 50 ppm
67-63-6	0 propane-2-ol

#### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

VME Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains: Pas nécessaire.
- · Matériau des gants Pas nécessaire.
- · Temps de pénétration du matériau des gants Pas nécessaire.
- · Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

Page: 6/11

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 03.06.2015 Numéro de version 34 Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP ENDUIT EPAIS

(suite de la page 5)

9.1 Informations sur les propriétés p	shysiques et chimiques essentielles
Indications générales.	mysiques et chimiques essentieues
Aspect:	
Forme:	Aérosol
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH:	Non déterminé.
Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
Point d'éclair	< 0 °C
	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
Température d'inflammation:	240 °C
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,2 Vol %
Supérieure:	26,2 Vol %
Pression de vapeur à 20 °C:	4000 hPa
Densité à 20 °C:	$0.849 \ g/cm^3$
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur.	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage (n-octanol/ea	<b>u</b> ): Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	79,7 %
EU-VOC:	676,5 g/l

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

· 10.2 Stabilité chimique

· Teneur en substances solides: · 9.2 Autres informations

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

19,8 %

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Page : 7/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015 Numéro de version 34 Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP ENDUIT EPAIS

(suite de la page 6)

- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

## SECTION 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë

· Toxicité aig		
· Valeurs LD	/LC50 déter	rminantes pour la classification:
67-64-1 acé	tone	
Oral	LD50	5800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	39 mg/m3 (rat)
123-86-4 acétate de n-butyle		
Oral	LD50	10770 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>17600 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	>21,0 mg/m3 (rat)
115-10-6 ox	yde de dim	éthyle
Inhalatoire	LC50/4 h	308 mg/m3 (rat)
106-97-8 butane		
Inhalatoire	LC50/4 h	658000 mg/m3 (rat)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Oral	LD50	8532 mg/kg (rat)
Dermique	<i>LD50</i>	>5000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	35,7 mg/m3 (rat)
71-36-3 but	ane-1-ol	
Oral	LD50	2292 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3430 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	17,76 mg/m3 (rat)
67-63-0 pro	pane-2-ol	
Oral	LD50	5045 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	30 mg/m3 (rat)
7779-90-0 b	ois(orthopho	osphate) de trizinc
Oral	LD50	522 mg/kg (souris)
		>5000 mg/kg (rat)
TCC at annian a		

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'effet d'irritation.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Effet d'irritation.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun effet de sensibilisation connu.
- · Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

Page: 8/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015 Numéro de version 34 Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP ENDUIT EPAIS

(suite de la page 7)

# SECTION 12: Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:	
67-64-1 acétone	
EC50 / 48 h	8800 mg/l (daphnia magna)
LC50/48h	2262 mg/l (daphnia magna)
LC50/96 h (statique)	5540 mg/l (fish)
123-86-4 acétate de n-bu	tyle
EC50 / 48 h	44 mg/l (daphnia magna)
EC50 / 96 h	320 mg/l (algae)
LC50 / 24 h	205 mg/l (daphnia magna)
LC50 / 96 h	18 mg/l (Pimephales promelas)
115-10-6 oxyde de dimét	hyle
EC50 / 48 h	>4000 mg/l (daphnia magna)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
EC50	408 mg/l (daphnia magna)
71-36-3 butane-1-ol	
EC50 / 48 h	1328 mg/l (daphnia magna)
EC50 / 72 h	8500 mg/l (algae)
LC50 / 96 h	1376 mg/l (Pimephales promelas)
67-63-0 propane-2-ol	
EC50 / 48 h	13299 mg/l (daphnia magna)
LC50 / 96 h (dynamique)	4200 mg/l (fish)
7779-90-0 bis(orthophos	phate) de trizinc
EC50 / 48 h	0,04 mg/l (daphnia magna)
EC50 / 72 h	0,136 mg/l (algae)
LC50 / 96 h	0,14 mg/l (fish)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Toxique chez les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 9)

Page : 9/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015 Numéro de version 34 Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP ENDUIT EPAIS

	(suite de la page 8)	
· Catalogue	· Catalogue européen des déchets	
	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	
15 01 04	emballages métalliques	

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

14.1 No ONU	
ADR, IMDG, IATA	UN1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	<u>.</u>
ADR	1950 AÉROSOLS
IMDG	AEROSOLS
IATA	AEROSOLS, flammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR	
2	
Classe	2 5F Gaz.
Étiquette	2.1 2.1
IMDG, IATA	
3	
Class	2.1
Label	2.1
	2.1
14.4 Groupe d'emballage	,
ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Attention: Gaz.
Indice Kemler:	-
No EMS:	F- $D$ , $S$ - $U$
14.7 Transport en vrac conformément à l'ann	exe II
de la convention Marpol 73/78 et au recueil II	
<u> </u>	
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	IL .
Quantités exceptées (EQ)	Code: E0
	Non autorisé en tant que quantité exceptée
Catégorie de transport	2

– FF

Page : 10/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015 Numéro de version 34 Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP ENDUIT EPAIS

(suite de la page 9)

· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	IL
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0
	Not permitted as Excepted Quantity
· ''Règlement type'' de l'ONU:	UN1950, AÉROSOLS, 2.1

### SECTION 15: Informations réglementaires

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### **SECTION 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H228 Matière solide inflammable.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R10 Inflammable.
- R11 Facilement inflammable.
- R12 Extrêmement inflammable.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- · Service établissant la fiche technique: R&D legislation and regulatory advisor
- · Contact: Mr. K. Smedeman
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

(suite page 11)

Page: 11/11

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 34 Révision: 03.06.2015 Date d'impression: 03.06.2015

#### Nom du produit: MOTIP ENDUIT EPAIS

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

 $Flam.\ Gas\ 1:\ Flammable\ gases,\ Hazard\ Category\ 1$ 

Flam. Aerosol 1: Flammable aerosols, Hazard Category 1

Press. Gas C: Gases under pressure: Compressed gas

Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2 Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3

Flam. Sol. 1: Flammable solids, Hazard Category 1

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1 Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

(suite de la page 10)